

COMMUNE DE LA FERTE-IMBAULT

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 28 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un, et le vingt huit janvier, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de LA FERTE-IMBAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes Madeleine Sologne – 41300 LA FERTE-IMBAULT - sous la présidence de **Madame Isabelle GASSELIN, Maire.**

Date de convocation du Conseil municipal : **22 Janvier 2021.**

PRESENTS : M. GATESOUBE Gérard, M. BALDÉ Mamadou, Mme DUGAND Maria-Victoria, Mme DUPRÉ Pierrette, Mme FERNANDES Anaïs, M. GUÉPIN Jacky, Mme LAHOUCINE Micheline, M. CHAUVEAU Armel, Mme LANGEVIN Béatrice, M. NASLIS Damien, Mme VIALE Stéphanie, M. SABROU Pierre.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme RESINA Vénuzia (pouvoir à Monsieur Gérard GATESOUBE) M. SCHINDLER Philippe (pouvoir à Mme Isabelle GASSELIN).

SECRETAIRE: M. Damien NASLIS.

Il a été demandé par plus de 3 conseillers, la tenue du Conseil municipal à huis clos.

Un vote à l'unanimité a acté cette décision.

La séance a débuté 19h00

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2020

Le compte-rendu du Conseil municipal du 11 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

1 - DÉLIBÉRATION VENTE D'UNE PARCELLE

Madame le Maire rend compte des échanges avec Monsieur Eloi SAUSSET demeurant 128, Place de l'Eglise à 45240 MARCILLY-EN-VILLETTE, qui a fait une proposition pour acquérir une parcelle de terrain sise sur la Commune de LA FERTE-IMBAULT, lieudit « La Grande Madeleine », cadastrée Section AC parcelle n°164 d'une contenance de 1820m² non constructible (composée de ronces, épines et bois non exploitable).

Elle précise, après consultation de 2 agences immobilières, que le prix de vente est estimé entre 1 et 5 € HT le m².

Par conséquent, Mme le Maire propose de céder la parcelle cadastrée section AC n°164 d'une superficie de 1820 m² au prix proposé de 1820 € HT

Elle précise que les frais de bornage et notariés seront à la charge de Monsieur Eloi SAUSSET.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

D E C I D E

- **D'ACCEPTER** la vente de la parcelle mentionnée ci-dessus au profit de Monsieur SAUSSET Eloi au prix de 1820 € HT, frais notariés et frais de bornage à la charge de l'acquéreur.
- **D'AUTORISER** Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente.

2 - DÉLIBÉRATION DOTATIONS D'EQUIPEMENTS DES TERRITOIRES RURAUX 2021 (DETR) – DEMANDE DE SUBVENTION

Mme le Maire explique qu'il est nécessaire de débiter la rénovation de la salle des fêtes communale.

En effet, la toiture ainsi que toutes les menuiseries extérieures ont besoin d'être remises aux normes pour des questions de sécurité et d'économies d'énergie.

Il a été demandé à plusieurs entreprises de fournir des devis concernant ces travaux.

Le montant total HT de ces travaux s'élève à 151 320.40 €

Madame le Maire demande à l'organe délibérant de solliciter l'Etat pour obtenir une subvention au titre de la DETR 2021.

Considérant que ce projet est éligible à la Dotation d'Equipement des Territoires ruraux au titre de l'année 2021, elle propose de solliciter cette subvention auprès de l'Etat à hauteur de 40 %.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** que Mme le Maire fasse les démarches nécessaires pour obtenir une subvention au titre de la DETR 2021.
- **DECIDE** de donner tout pouvoir à Madame le Maire pour la présentation du dossier ainsi que pour la sollicitation de la subvention pouvant être attribuée pour cette opération.

3 - DÉLIBÉRATION MILLE CHANTIERS

Le département de Loir-et-Cher a mis en place dès le début de la pandémie de la COVID-19, en mars dernier, des mesures inédites de soutien en direction et de nos territoires. Aujourd'hui, afin de limiter l'impact de la crise sanitaire sur l'économie locale, le conseil départemental déploie **Relance41**, un plan de relance pour soutenir de manière forte et volontariste l'économie de nos territoires.

Ce plan de relance départemental offensif vise 3 objectifs : renforcer l'attractivité départementale, poursuivre l'aménagement du territoire en partenariat avec les différentes collectivités et protéger les populations les plus fragiles et précaires.

Ce plan sera présenté à la session budgétaire du 14 décembre prochain, mais comme je l'ai annoncé mardi dernier dans ma vidéo hebdomadaire sur la situation sanitaire, une première opération « **1000 chantiers pour nos artisans** » visant à soutenir et relancer l'économie locale est lancée dès maintenant.

Avec cette première action phare le département propose une aide aux collectivités afin qu'elles engagent rapidement des commandes auprès d'entreprises locales (département 41 ou limitrophes).

Le conseil départemental prévoit d'injecter **1,5 millions d'euros** dans cette opération permettant ainsi de générer au moins 3 millions d'euros de commandes pour nos artisans.

Toutes les communes (y compris communes déléguées en cas de commune nouvelle) et toutes les communautés de communes et d'agglomération pourront bénéficier d'une **aide à hauteur de 50%** du montant de leurs **commandes signées entre le 18/11/2020 et le 31/03/2021, dans la limite de 5 000 euros de subvention par collectivité.**

La subvention sera allouée en février prochain, après réception de l'ensemble des devis d'entreprises. Le cumul de plusieurs devis est possible, y compris pour des chantiers différents. Seules les dépenses en régie ne sont pas éligibles. Les travaux pourront eux être réalisés plus tard.

Vous pouvez d'ores et déjà transmettre des devis d'entreprises locales (signés et datés à compter du 18 novembre 2020 jusqu'au 31 janvier 2021) à 1000chantiers@departement41.fr ainsi que toutes demandes d'informations éventuelles.

Cette même adresse sera aussi à utiliser pour transmettre vos factures acquittées dès réalisation de vos dépenses afin que la subvention vous soit versée.

Le Conseil départemental de Loir-et-Cher a souhaité, que cette opération soit déployée rapidement et le plus simplement possible afin de vous accompagner au mieux pendant cette période difficile et ainsi donner des perspectives de maintien de leur activité à nos artisans pour les mois à venir.

MILLE CHANTIERS POUR NOS ARTISANS

Une mesure du plan départemental Relance41 en faveur de l'économie locale

Madame le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal le projet de rénovation de la salle des fêtes Madeleine Sologne, concernant la fourniture et pose du matériel de cuisine.

Plusieurs demandes de devis ont été réalisées.

Madame le Maire, propose le moins onéreux, soit le devis n° DE05305 du 27 janvier 2021 de AB CLIMATISATION s'élevant à la somme de TTC 11.138,78 €.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Accepte que Madame le Maire, présente ce devis afin d'obtenir la subvention.
- Demande au Conseil municipal l'autorisation de signer tous documents y afférent.

**4 - DÉLIBÉRATION PERSONNEL
COMMUNAL
SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT
ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE**

Madame le Maire propose au Conseil municipal la suppression du poste d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire.

Cette mesure prend effet à compter de ce jour.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal,

Décide la suppression du poste d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à compter de ce jour.

5 - DÉLIBÉRATION PERSONNEL COMMUNAL CREATION D'UN POSTE DE STAGIAIRE CHARGE (E) DE COMMUNICATION

Madame le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un poste de stagiaire chargé en Communication de 35 heures/hebdomadaire durant une période de six mois, à compter du 15 février 2021.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal

- **ACCEPTE** la création d'un poste de stagiaire chargé en Communication de 35 heures/hebdomadaire durant une période de six mois, rémunéré.
- **DECIDE** que cette mesure prendra effet à compter du 15 février 2021

6 - DÉLIBÉRATION PERSONNEL COMMUNAL AVENANT AU CONTRAT DE Mme Michèle ROBINET

Madame le Maire propose au Conseil municipal un avenant au contrat de Madame ROBINET Michèle pour accroissement d'activité

Après délibération, le Conseil municipal

AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant pour accroissement d'activité, au contrat à durée déterminée établi en fonction des dispositions de l'article 3 – alinéa 1 de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée et dûment signé le 29 juin 2020 par les parties concernées.

7 - DÉLIBÉRATION SUBVENTIONS ASSOCIATIONS FERTOISES ET NON FERTOISES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer les subventions suivantes: voir ci-dessous :

SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer les subventions suivantes: voir ci-dessous :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS FERTOISES	Subventions 2021		
	Versées en deux fois		
	En début d'année/juin 2021		
IDENTITE DES ASSOCIATIONS FERTOISES ou section à LFI	Subventions Attribuées en 2021	Subv. Versée en début d'année 2021	Subv. Versée en juin 2021
CULTURE, LOISIRS ET TOURISME LFI	350,00 €	175,00 €	175,00 €
SOCIETE DE CHASSE COMMUNALE	250,00 €	125,00 €	125,00 €
LES LANTURELUS ASSOCIATION	350,00 €	175,00 €	175,00 €
GYM FERTOISE	350,00 €	175,00 €	175,00 €
UNION MUSICALE	1 000,00 €	500,00 €	500,00 €
UNRPA ENSEMBLE ET SOLIDAIRE	1 300,00 €	650,00 €	650,00 €
TENNIS CLUB VAL DE SAULDRE	350,00 €	175,00 €	175,00 €
OCCE 41 ELE G. PERCHERON 10€X12	720,00 €	720,00 €	- €
KRAV MAGA	2 470,00 €	1 360,00 €	1 110,00 €
ASSOCIATION COMITE DE JUMELAGE LFI	350,00 €	175,00 €	175,00 €
SOURIRES DE BAL	350,00 €	175,00 €	175,00 €
SAPHIR POLE	350,00 €	175,00 €	175,00 €
PARENTS D ELEVES SSD LFI	350,00 €	175,00 €	175,00 €
SALBRIS SOLOGNE TENNIS DE TABLE	350,00 €	175,00 €	175,00 €

COMITE DES FETES	350,00 €	175,00 €	175,00 €
RABOLIOTS 41	350,00 €	175,00 €	175,00 €
ASSOCIATIONS HORS COMMUNE			
CONCILIATEURS ASSOCIATION	50,00 €	50,00 €	- €
FONDATION DU PATRIMOINE	60,00 €	60,00 €	- €
GRAHS SOLOGNE	200,00 €	200,00 €	- €
SOLOGNE NATURE ENVIRONNEMENT	50,00 €	50,00 €	- €
UCPS UNION POUR LA CULTURE POPULAIRE	50,00 €	50,00 €	- €
ACPG CATM ASSOCIATION DEPART	50,00 €	50,00 €	- €
VIE LIBRE LA SOIF D EN SORTIR	100,00 €	100,00 €	- €
FEDERATION DES AVEUGLES DE FRANCE	50,00 €	50,00 €	- €
CONSERVATOIRE D ESPACES NATURELS 41	30,00 €	30,00 €	- €
SECOURS CATHOLIQUE	200,00 €	200,00 €	- €
ASSOCIATION DES MOULINS	100,00 €	100,00 €	- €
COURJUMELLES	100,00 €	100,00 €	- €

8 - DÉLIBÉRATION COMMISSION SUIVI DES ETS MAXAM ET NEXTER

Madame le Maire expose que la commission de suivi des établissements MAXAM et NEXTER Munitions situés sur la Commune de LA FERTE-IMBAULT a été renouvelée par l'arrêté n°41-2019-04-02-008 en date du 2 avril 2019.

Que suite aux élections municipales 2020, la commission consultative doit être modifiée

- Monsieur Gérard GATESOUBE se porte candidat en tant que membre titulaire à la commission de suivi des Ets MAXAM et NEXTER.
- Monsieur Jacky GUEPIN se porte candidat en tant que membre suppléant à la commission de suivi des Ets MAXAM et NEXTER.

Le Conseil municipal, après délibération

ACCEPTE les candidatures de :

Monsieur GATESOUBE Gérard, en tant que membre
Monsieur Jacky GUEPIN en tant que membre suppléant.

De la Commission de suivi des Etas MAXAM et NEXTER.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 20h20

Affiché le 1^{er} février 2021

Le Maire

Isabelle GASSELIN

